



La cellule santé au travail

Pourquoi :

Faire le point sur la situation individuelle des agents en arrêt de travail de plus de 2 mois consécutifs, pour que le « parcours » soit le plus fluide et efficace possible.

Favoriser le maintien du lien pendant l'arrêt de travail, et anticiper au mieux les conditions les plus favorables à la reprise le moment venu.

Qui :

- responsable et gestionnaires indisponibilité physique et maintien dans l'emploi
- référent handicap
- médecin de prévention +/- infirmière
- assistant social du travail
- psychologue du travail

Quand : une fois par mois

Comment :

Différents tableaux de bord mis à jour par les gestionnaires indisponibilité physique et maintien dans l'emploi avant chaque réunion, sur le suivi des :

- Agents absents depuis 2 mois consécutifs
- Agents en CLM/CLD ou en attente de traitement du dossier par les instances
- Agents en TPT

Dans le respect du secret professionnel et du secret médical.

